

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2022-11-35

COMITE SYNDICAL DU 29 NOVEMBRE 2022

TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 18H10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de M. Christian MALANDIT-SALLAUD.

Date de la convocation : 21 novembre 2022

Délégués en exercice : 39

Délégués présents : 32 Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Marie-Claude LAVIGNAC

Présents :

Direction Régionale des Finances Publiques : Vincent LAFFITTE

USTOM : Huald BERNIS, Directeur Général des Services, Philippe CHUCHE, Responsable et adjoint financier au DGS, Caroline PLUCHET BOYER, Responsable et adjointe technique au DGS, Sabine OESTEREICH, Assistante de direction, Marine NAVAILS, Comptable, Responsable des marchés publics.

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Présents :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : ANGLEJ Jacques, BOURDIER Christian, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, THIBEAU Daniel / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers** : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin (pouvoir de MOTHES Christophe), GRADIT Olivier (pouvoir de MIQUEU Christophe) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : ALFONSO CHARIOL Agnès, GUIMBERTEAU Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean Pierre, REY Jean-Louis, LESGOUTIÈRES Alain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : GARCIA Miguel, GROSSIAS Mireille, LACHAIZE Yolande, MARGOUILLE Michel, MAS François, PLAT Tristan, ROBERT Pierre, SAHAROUI Marc / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde** : ARDOUIN Eliam, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MERCIER Bastien, MONGET Olivier, MASCOTTO Jean-Louis, VILLETTE Roger.

Absents ayant donné pouvoir :

Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIQUEU Christophe (pouvoir à GRADIT Olivier), MOTHES Christophe (pouvoir à MALAMBIC Benjamin)

Absents excusés :

Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, CESAR Gérard, POIVERT Liliane.

Absents non excusés :

Communauté de communes de Montaigne Montravel : MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen** : ROUBINEAU Jean Pierre.

TABEAU DES EFFECTIFS

Le précédent tableau des effectifs (voté le 23/11/2021) faisait état de 21 postes, dont 17 pourvus et 4 vacants.

Il convient d'ajuster le tableau des effectifs et de tenir compte des avancements de grade.

Le Président informe le Comité Syndical qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose d'ajuster le tableau dans le sens suivant :

- Suppressions de postes :
 - o 3 postes adjoint administratif principal de 2ème classe
 - o 1 poste adjoint administratif de 2ème classe
 - o 1 poste adjoint technique principal de 2ème classe
- Création d'1 poste pour avancement de grade en 2022 :
 - o 1 poste d'agent de maîtrise

Après avancement de grade, les postes correspondants aux grades initiaux devront être supprimés.

Le nouveau tableau des effectifs est établi ainsi :

Grades ou emplois	Catégories	Temps de travail	EFFECTIF AVANT SUPPRESSION AU 01/11/2022			Création de poste en 2022	EFFECTIF APRES VOTE			Suppressions de postes	EFFECTIF APRES SUPPRESSIONS A 29/11/2022		
FILIERE ADMINISTRATIVE			P	V	TOTAL		P	V	TOTAL		P	V	TOTAL
Attaché	A	35h		1	1			1,00	1,00			1	1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe			3,00		3		3,00		3,00		3,00		3
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35h	5,00		5		5,00		5,00	3	2,00		2
Adjoint Administratif Territorial	C	35h	1		1		1,00		1,00	1	0		0
FILIERE TECHNIQUE					0		P	V	TOTAL	Suppressions de postes			0
Ingénieur Principal	A	35h	1		1		1,00		1,00		1		1
Ingénieur	A	35h	1		1		1,00		1,00		1		1
Agent de maîtrise	C	35h			0	1,00		1,00	1,00			1	1
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	C	35h	1		1		1,00		1,00		1		1
Adjoint Technique Territorial Principal 2° classe	C	35h	3		3		3		3,00	1	2		2
Adjoint Technique territorial	C	35h	6,00		6		6		6,00		6,00		6
TOTAL			21	1	22	1	21	2	23	5	16	2	18

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **DECIDE :**
 - De créer ledit poste ;
 - De modifier le tableau des emplois tel que décrit dans la présente délibération.

2022/111



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 21/12/2022

SLO

ID : 033-253303499-20221206-D20221135-DE

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Christian MALANDIT-SALLAUD

2022/112



Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le 2/12/2022

SLO

ID : 033-253303499-20221206-D20221135-DE